

Chapitre 13 - Les opérations relatives aux modes de financement

Synthèse

Table des matières

1.	Le financement par des emprunts	3
1.1	Les emprunts indivis.....	3
1.2.	Les tableaux d'amortissement des emprunts	3
•	Remboursement in fine	3
•	Remboursement par amortissement constant	4
•	Remboursement par annuité constante	5
1.3.	Comptabilisation	6
2.	Le financement des investissements par des subventions	7
2.1.	Les subventions inscrites directement en résultats	7
2.2.	Les subventions d'investissement.....	8
3.	Le financement des investissements par le crédit-bail	10

1. Le financement par des emprunts

1.1 Les emprunts indivis

Définition : les emprunts indivis sont les emprunts faits auprès d'un seul prêteur.

Il n'y a qu'un seul prêteur, il est donc indivisible, d'où le qualificatif indivis (le nominal de la dette n'est pas divisé). L'emprunt indivis s'oppose donc à l'emprunt obligataire pour lequel l'emprunteur (une grande entreprise ou l'État) recourt à une multitude de créanciers (le nominal de la dette est divisé en titres).

Règles de bases :

- les intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt au montant restant à rembourser,
- le remboursement du crédit, total ou partiel, porte également le nom d'amortissement,
- le montant restant à rembourser à la fin d'une période est égal à la différence entre d'une part le montant restant à rembourser à l'issue de la période précédente, d'autre part l'amortissement qui vient d'être réalisé,
- le montant égal à la somme des intérêts et de l'amortissement du principal s'appelle l'annuité.

1.2. Les tableaux d'amortissement des emprunts

Le remboursement d'un emprunt indivis peut se réaliser selon trois méthodes différentes :

- remboursement par annuité constante,
- remboursement par amortissement constant,
- remboursement in fine (remboursement de la totalité de l'emprunt à la fin du contrat).

- **Remboursement in fine**

On dit qu'un crédit est remboursé in fine lorsque la totalité de son montant est amorti à la date d'échéance. Par conséquent, le montant restant à rembourser, chaque année, est le même. Ainsi, les intérêts sont identiques chaque année.

Informations	Calculs
Annuité	Intérêt + Amortissement (pour le dernier versement), sinon l'annuité = intérêt
Intérêts	Emprunt restant début de période × taux d'intérêt
Emprunt restant fin de période	Emprunt restant début de période – amortissement
Amortissement	Remboursement en dernière année

Application pratique :

Le 1 janvier un emprunt de 15 000 € est contracté auprès de la banque. Durée 5 ans, taux 5,9%. Taux IS 25%.

Années	Emprunt début de période	Intérêt	Amortissement	Annuité
1	15000	885	0	885
2	15000	885	0	885
3	15000	885	0	885
4	15000	885	0	885
5	15000	885	15000	15885

Année 1 : intérêt : $15\,000\,€ \times 5,9\% = 885\,€$.

Année 5 : intérêt : $15\,000\,€ \times 5,9\% = 885\,€$; annuité : $15\,000\,€ + 885\,€ = 15\,885\,€$.

• Remboursement par amortissement constant

On parle de crédit à amortissements constants lorsque le montant de chaque remboursement est égal au montant de l'emprunt rapporté à sa maturité. La diminution du montant restant à rembourser, à l'issue de chaque amortissement, conduit à une décroissance des intérêts.

Informations	Calculs
Annuité	Intérêt + Amortissement
Intérêts	Emprunt restant début de période $\times$ taux d'intérêt
Emprunt restant fin de période	Emprunt restant début de période – amortissement
Amortissement	Emprunt initial / durée emprunt

Application pratique :

Le 1 janvier un emprunt de 15 000 € est contracté auprès de la banque. Durée 5 ans, taux 5,9 %.

Années	Emprunt début de période	intérêt	Amortissement	Annuité
1	15000	885	3000	3885
2	12000	708	3000	3708
3	9000	531	3000	3531
4	6000	354	3000	3354
5	3000	177	3000	3177

Le montant de l'emprunt à rembourser chaque année est de $15\,000\,€ / 5 = 3\,000\,€$.

Le montant restant à rembourser est donc :

- à la fin de la première année de 15 000 €,
- à la fin de la deuxième année de 15 000€ – 3 000 € = 12 000 €.

Les intérêts dus sont donc :

- à la fin de la première année de 15 000 € x 5,9 % = 885 €,
- à la fin de la deuxième année de 12 000 € x 5,9 % = 708 €.

Le versement à réaliser auprès de l'établissement financier :

- à la fin de la première année 885 € + 3 000 € = 3 885 €,
- à la fin de la deuxième année 708 € + 3 000 € = 3 708 €.

- **Remboursement par annuité constante**

Un crédit est remboursé par annuités constantes lorsque les montants des paiements annuels, l'annuité (qui regroupent les intérêts et les amortissements) sont constants. Dans la mesure où le montant restant à rembourser diminue sous l'effet des amortissements, les intérêts diminuent chaque année. Aussi, dans la mesure où les annuités sont constantes, les amortissements sont progressifs.

Formule à utiliser pour calculer l'annuité constante :

$$a = \text{montant de l'emprunt} * \frac{\text{Taux}}{(1 - (1 + \text{taux})^{-\text{durée}})}$$

Informations	Calculs
Annuité	Cf. formule
Intérêts	Emprunt restant début de période x taux d'intérêt
Emprunt restant fin de période	Emprunt restant début de période – amortissement
Amortissement annuel	Annuité constante - intérêts

Application pratique :

le 1 janvier un emprunt de 15 000 € est contracté auprès de la banque. Durée 5 ans, taux 5,9 %.

Années	Emprunt début de période	Intérêt	Amortissement	Annuité
1	15000	885	2666	3551
2	12334	727,69	2824	3551
3	9510	561,09	2990	3551
4	6520	384,67	3167	3551
5	3353	197,85	3353	3551

Annuité : $15\,000 \times 0,0590 / (1 - (1,0590)^{-5}) = 3\,551,26 \text{ €}$. **Attention aux parenthèses !!!**

1.3. Comptabilisation

Afin de financer tout ou partie de leurs projets d'investissements, les entreprises se tournent souvent vers les établissements de crédit afin d'emprunter. L'emprunt est traité en 2 phases : l'encaissement du prêt bancaire d'une part, puis les remboursements qui sont échelonnés dans le temps.

Application pratique :

L'entreprise a besoin d'un emprunt de 20 000 € pour financer l'immobilisation. La somme est créditée le 15/08/N. Les frais bancaires se sont élevés à 600 € TTC (dont 100 € de TVA).

15/08/N				
512		Banque	19 400	
627		Services bancaires	500	
44566		TVA sur ABS	100	
	164	Emprunt bancaire n°		20 000
		<i>Emprunt bancaire n°</i>		

La somme déposée sur le compte banque de l'entreprise est diminuée des frais bancaires TTC.

Application pratique :

Remboursements débutent le 15/09/N. Les mensualités sont de 850,00 (dont 450,00 d'intérêts pour le premier mois et 400,00 d'amortissement du capital remboursé).

15/09/N				
164		Emprunt bancaire	400	
661		Charges d'intérêts	450	
	512	Banque		850
		<i>Emprunt bancaire n°</i>		

2. Le financement des investissements par des subventions

Le plan comptable général de 1982 a distingué trois types de subventions :

- les subventions d'équipement ou d'investissement,
- les subventions d'exploitation,
- les subventions d'équilibre.

Le traitement comptable des subventions dépend très généralement de leur objet ou finalité.

Type de subvention	Possibilité d'étaler la subvention	Traitement comptable
Subvention d'investissement	OUI	Montant comptabilisé aux comptes 131 Étalement du produit par le biais du compte 139
Subvention d'exploitation	NON	Montant comptabilisé en produit aux comptes 74
Subvention d'équilibre	NON	Montant comptabilisé en produit aux comptes 74

2.1. Les subventions inscrites directement en résultats

On distingue :

- **Les subventions d'équilibre :**

Subvention dont bénéficie l'entreprise pour **compenser en tout ou partie de la perte globale** qu'elle aurait constatée si ces subventions ne lui avaient pas été accordées.

Cette subvention est de nature exceptionnelle et s'inscrit au crédit du compte **742**.

- **Les subventions d'exploitation :**

Subventions dont bénéficie l'entreprise pour lui permettre de **compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitations** (ex : chute des ventes) ou de faire face à certaines charges d'exploitation : crédit du **74**.

Ces subventions accordées aux entreprises, soit par l'État, soit par les collectivités publiques sont en principe rattachées aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont acquises.

Traitement comptable pour les 2 situations :

Octroi :

		X/X/N		
4411		Subvention à recevoir	X	
	74	Subvention		X

Encaissement :

		X/X/N		
512		Banque	X	
	4411	Subvention à recevoir		X

2.2. Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont des aides dont peuvent bénéficier les entreprises en vue d'acquérir ou de créer des immobilisations (à elles sont alors dénommées **subventions d'équipement**, inscrites en compte **131**).

Traitement comptable :

La **subvention d'équipement** qui constitue une ressource de financement sera inscrite en compte de capitaux propres dans le compte **131**.

Enregistrement de la subvention :

Octroi :

		X/X/N		
4411		Subvention à recevoir	X	
	131	Subvention d'investissement		X

Encaissement :

X/X/N				
512	4411	Banque Subvention à recevoir	X	X

Application pratique :

Acquisition d'une immobilisation pour 10 000 € HT. L'entreprise reçoit une subvention d'investissement 40 % de la valeur de l'immobilisation le 15.01.N. La subvention a été accordée le 04.01.N

Octroi :

04/01/N				
4411	131	Subvention à recevoir Subvention d'investissement	4 000	4 000

Encaissement :

15/01/N				
512	4411	Banque Subvention à recevoir	4 000	4 000

Prêt(e) à passer à la pratique ?

Découvrez nos fiches d'exercices d'entraînement (**exercices 43 à 48**), fiches de révision complètes et corrigés pas-à-pas sur notre espace dédié : <https://www.comprendre-la-compta-gestion.com/shop-dcg>

3. Le financement des investissements par le crédit-bail

Lorsque l'entreprise ne veut (ou ne peut) pas acquérir une immobilisation, il lui est possible de la louer auprès d'un crédit bailleur, avec à la fin de la période de location, la possibilité de la racheter.

Il y a deux phases d'enregistrements pour le client : le paiement des loyers d'une part et l'éventuelle levée de l'option de vente s'il souhaite se porter acquéreur du bien.

Application pratique :

Le 15/06/N, l'entreprise n'a pas suffisamment de disponibilités pour acheter un véhicule utilitaire d'une valeur de 12 000 € HT. Elle fait appel à une société de crédit-bail qui lui propose une location dont les modalités sont les suivantes : loyers de 360,00 € TTC pendant 48 mois. À l'issue de la location, il est possible d'acheter le véhicule pour une valeur résiduelle de 3 000 HT. Une caution est déposée lors de la première mensualité : 2 000,00 (non soumis à TVA).

15/06/N				
612		Redevance CB	300	
44566		TVA sur ABS	60	
275		Dépôts et cautionnements	2 000	
	512	Banque		2 360
		<i>1er loyer</i>		

4^{ème} année, levée de l'option

X/X/N+3				
2182		Véhicule	3 000	
44562		TVA sur immobilisation	600	
	275	Dépôts et cautionnements		2 000
	512	Banque		1 600
		<i>1er loyer</i>		

Prêt(e) à passer à la pratique ?

Découvrez nos fiches d'exercices d'entraînement (**exercices 43 à 48**), fiches de révision complètes et corrigés pas-à-pas sur notre espace dédié : <https://www.comprendre-la-compta-gestion.com/shop-dcg>